

# Commune de FONTRIEU

## Budget principal Commune

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### I. Le cadre général du budget

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 25 Février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

#### II. La section de Fonctionnement

##### a) Généralités

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location salle, terrains communaux, coupe de bois...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 1 319 055.35.34 €.**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre de gestion courante,
- les produits de services (coupes de bois) très importantes pour 2021

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 41 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

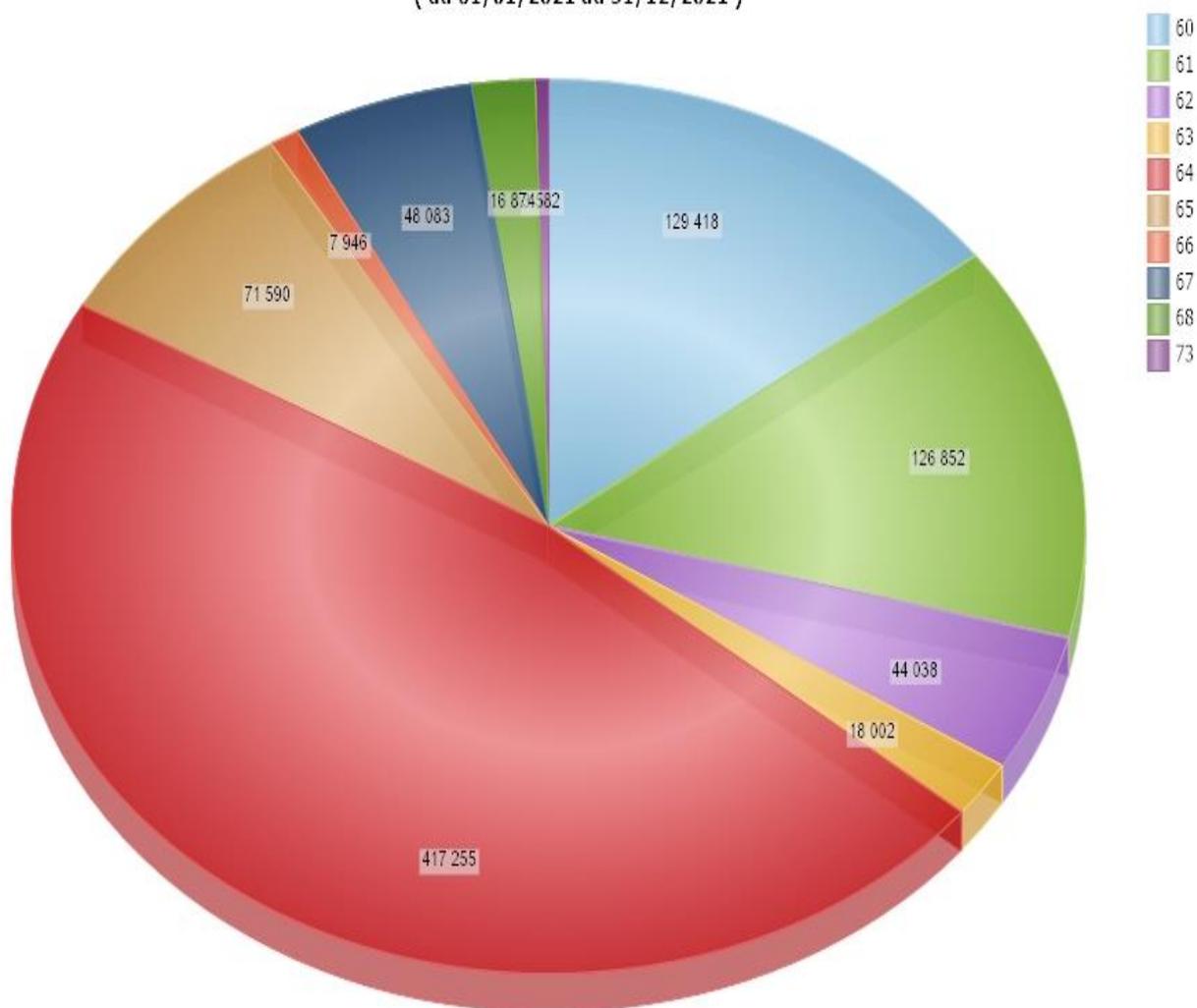
**Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 897 675.39 €.**

### **b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2021**

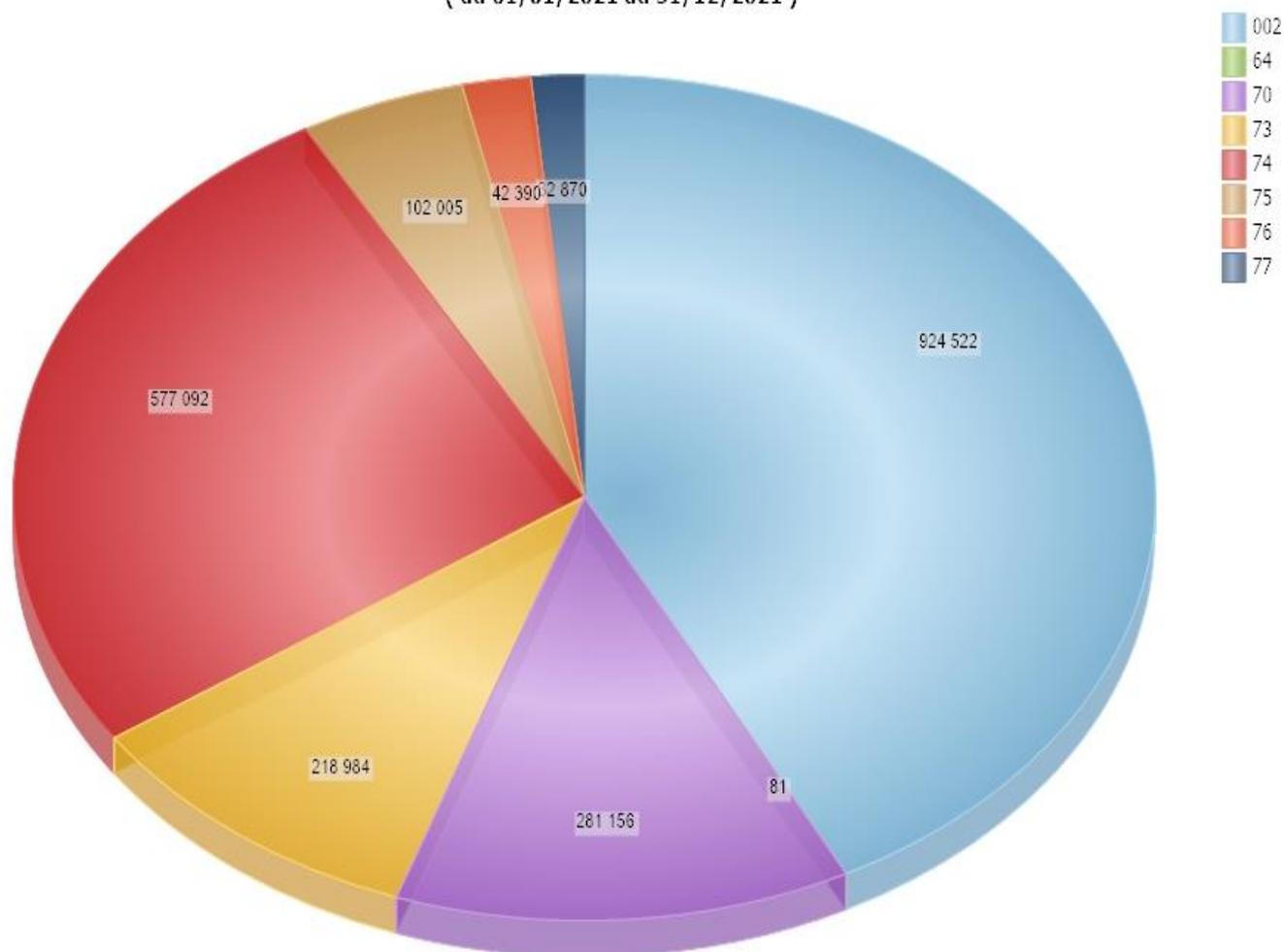
Les graphiques qui suivent reprennent les éléments de la section de Fonctionnement du Compte administratif 2021. Il s'agit des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2021, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### **Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement Réalisé**

( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



## Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé ( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



Le résultat 2020 n'apparaît pas mais, pour information, l'excédent reporté de 2020 pour la section de Fonctionnement est de **924 522.97€**.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés pour 2021 n'ont pas augmenté, comme depuis de nombreuses années.

- Taxe foncière sur le bâti : 42.97 % (Taux communal 13.06 % + Taux départemental 29.91 %)

- Taxe foncière sur le non bâti : 47.48 %

Le produit de la fiscalité locale 2021 s'élève à **319 497 €**.

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat pour l'année 2021 se sont élevées à **468 421.19 €**.

## III. La section d'Investissement

## **a) Généralités**

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions, de matériel, d'informatique, d'aménagements, de biens immobiliers, de nouvelles constructions.
- en Recettes, plusieurs types de recettes coexistent :
  - la récupération de la FCTVA de 2020 et celle de 2021 en partie.
  - l'Emprunt,
  - les recettes dites patrimoniales perçues en lien avec les permis de construire soit la Taxe d'Aménagement,
  - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple celles reçues pour les travaux de construction d'une nouvelle école, aménagement cimetière de Cambous, route forestière du Quio),
  - les créances du budget annexe de l'eau et assainissement.

## **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Le résultat reporté 2020 est pour information, un excédent pour la section d'Investissement de  
**+ 278 496.03€.**

## **c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :**

- L'acquisition de matériel et outillage notamment l'achat d'un tracto pelle
- L'acquisition de matériel informatique,
- l'acquisition de terrains
- des travaux en forêt plan Carbonne,
- des travaux sur les bâtiments communaux,
- La construction d'un nouvel atelier municipal,
- L'aménagement du cœur de village de Sablayrolles partie étude,
- Les travaux de la route forestière du Puech Singladou
- les travaux d'éclairage public

## **d) Les subventions d'investissements :**

- Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'école,
- Subventions du Département, de la Région pour diverses opérations à savoir sur la route forestière du Quio

## **IV. Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif**

### **Etat de la dette**

La commune à en contrat trois emprunts plus un prêt relais dont les montants totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2021 : **473 507.79 €.**

Montant des Annuités 2020 : **457 087.02 €.**

La totalité du capital de l'emprunt relais a été remboursé pour un montant de 400 000.00 €.

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 25 février 2022.

Le Maire,

Didier GAVALDA

# Commune de FONTRIEU

## Budget annexe EAU

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### **I. Le cadre général du budget**

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 25 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **II. La section de Fonctionnement**

##### **a) Généralités**

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population qui concerne principalement la vente d'eau aux administrés de la commune, des subventions d'exploitation qui sont minimes et un montant important pour les opérations d'ordre d'exploitation.

**Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 272 496.23 €.**

- Les recettes encaissées au titre de gestion courante sont la vente de l'eau,

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges à caractères général, l'entretien des réseaux existants, les achats de matières premières et de fournitures.

Les charges du personnel de la commune affecté au service de l'eau,

Les intérêts des emprunts à payer,

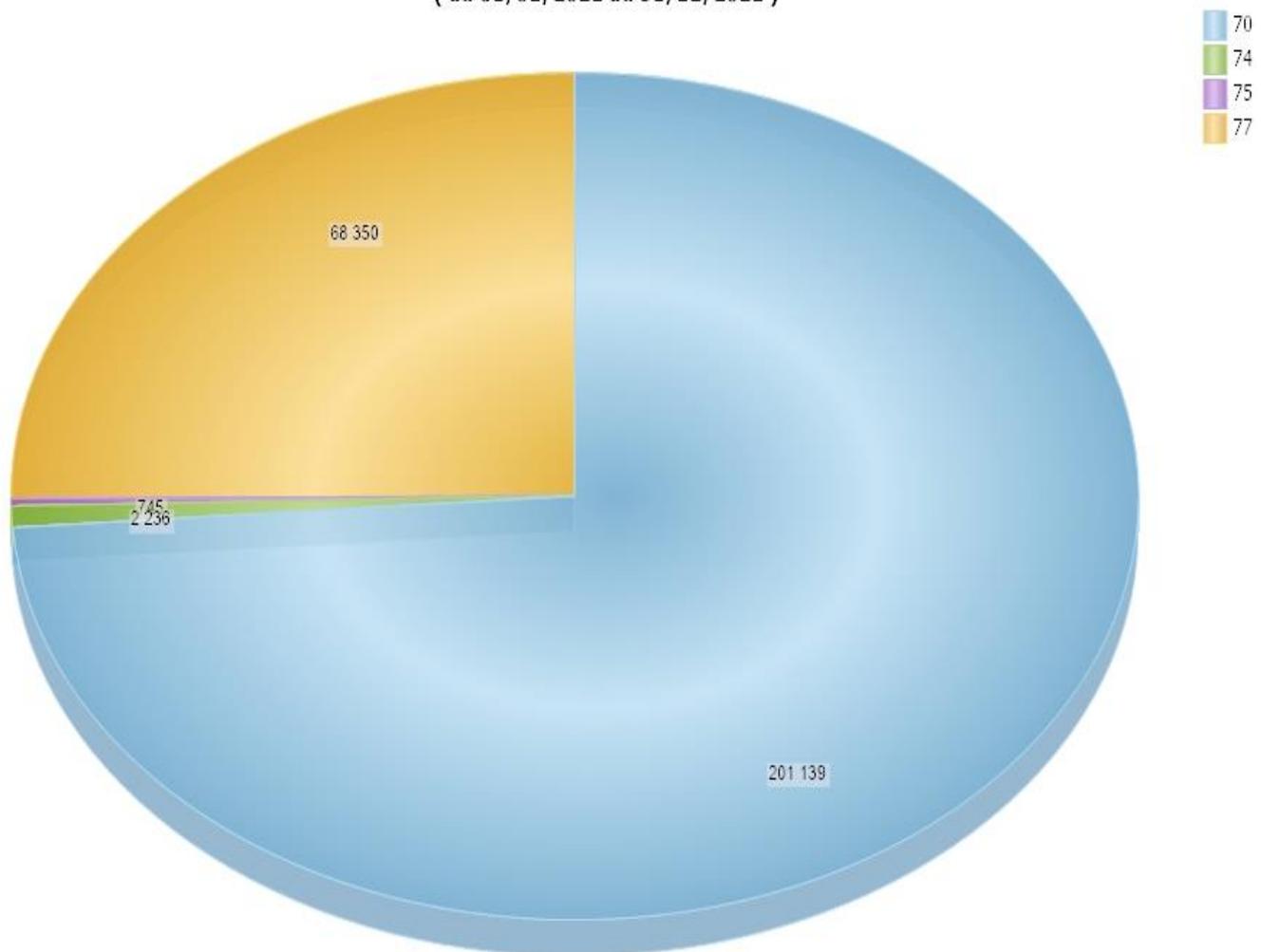
-Les opérations d'ordre entre sections relative aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 319 732.63 €.

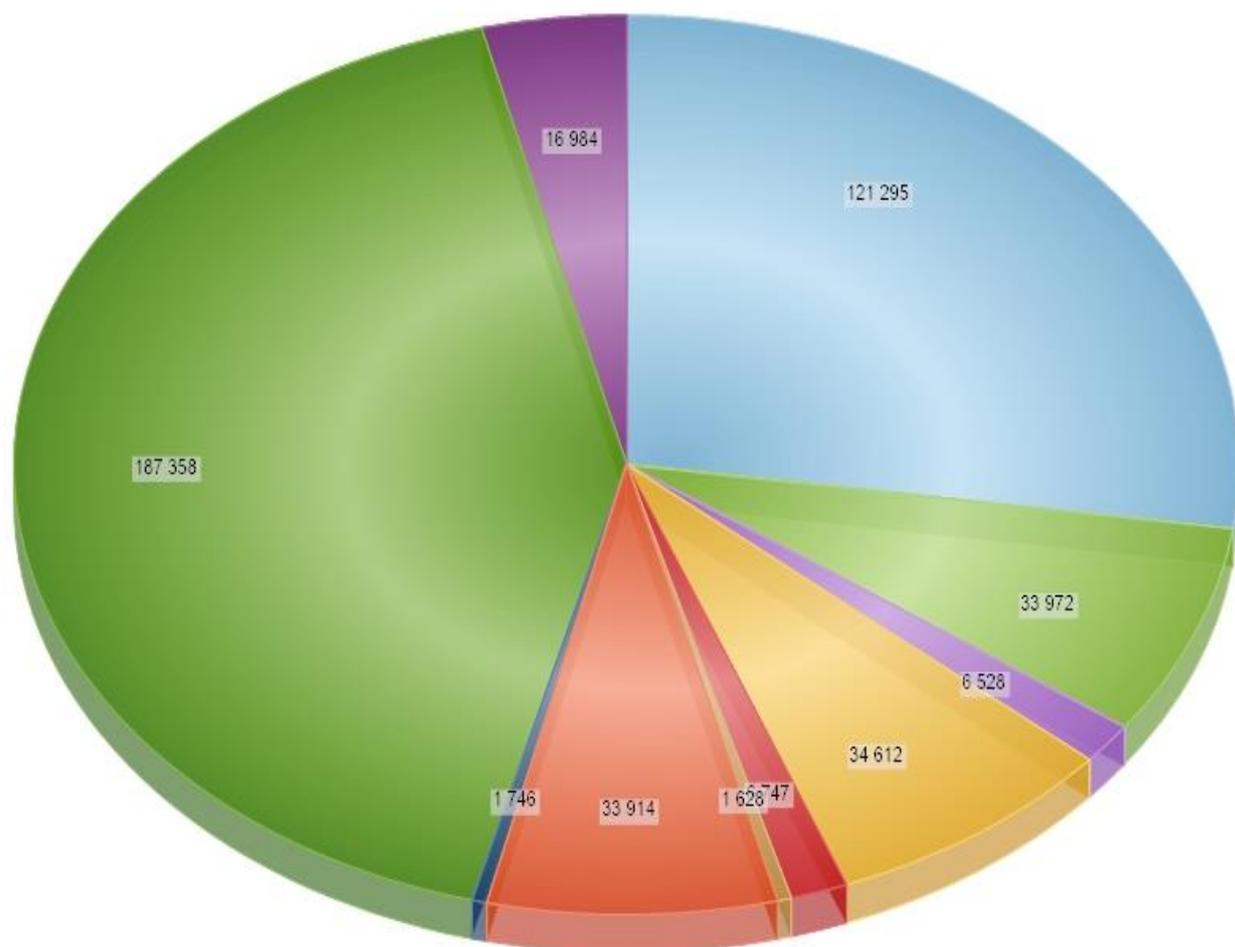
### **b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2021**

Les graphiques qui suivent reprennent les éléments de la section de Fonctionnement du Compte administratif 2021. Il s'agit des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année 2021 du 1er janvier au 31 décembre.

**Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé**  
( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



## Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement ( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



Le résultat 2020 n'apparaît pas mais, pour information, le déficit reporté de 2020 pour la section de Fonctionnement est de **-121 295.89€**.

### III. La section d'Investissement

#### a) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment la restructuration du réseau de Fontrieu à savoir les travaux d'eau potable situés sur la commune historique de Le Margnès
- en Recettes plusieurs types de recettes coexistent :

- Récupération du FCTVA pour l'année 2020 et celui de 2021 en partie vue que la commune de Fontrieu est une commune nouvelle,
- Emprunt sous forme d'avance remboursable du budget communal,
- Les opérations d'ordre de transfert entre section,
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

#### **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Le résultat 2020, pour information, est un excédent reporté pour la section d'Investissement de **305 749.33 €**.

#### **c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :**

- La restructuration du réseau de Fontrieu,
- Le Mise en séparatif de Sablayrolles,
- Les travaux d'adduction d'eau potable de Fontrieu.

#### **-d) Les subventions d'investissements :**

- on constate que les Subventions du Département et de l'Agence de l'Adour Garonne sur le programme de restructuration du réseau de Fontrieu à savoir les travaux sur la commune historique de Le Margnès ne sont pas encore versées pour un montant de 273 501.00 €

### **IV. Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif**

#### **Etat de la dette**

Le service eau à en contrat deux emprunts plus un prêt relais dont les montants totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2021 : 1 743 272.17 €

Montant des Annuités 2021 : 114 470.94 €

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 25 février 2022,

Le Maire,

Didier GAVALDA

**Commune de FONTRIEU**  
**Budget annexe ASSAINISSEMENT**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE**  
**ADMINISTRATIF 2021**

**I. Le cadre général du budget**

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 25 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de Fonctionnement**

**a) Généralités**

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population qui concerne principalement la prestation en assainissement, à des subventions d'exploitation qui sont minimales et un montant important d'opération d'ordre entre sections.

**Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 66 650.09 €.**

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges à caractère général, l'entretien des réseaux existants, les achats de matières premières et de fournitures.
- Les charges du personnel communal affecté au service de l'assainissement,
- Les intérêts des emprunts à payer,

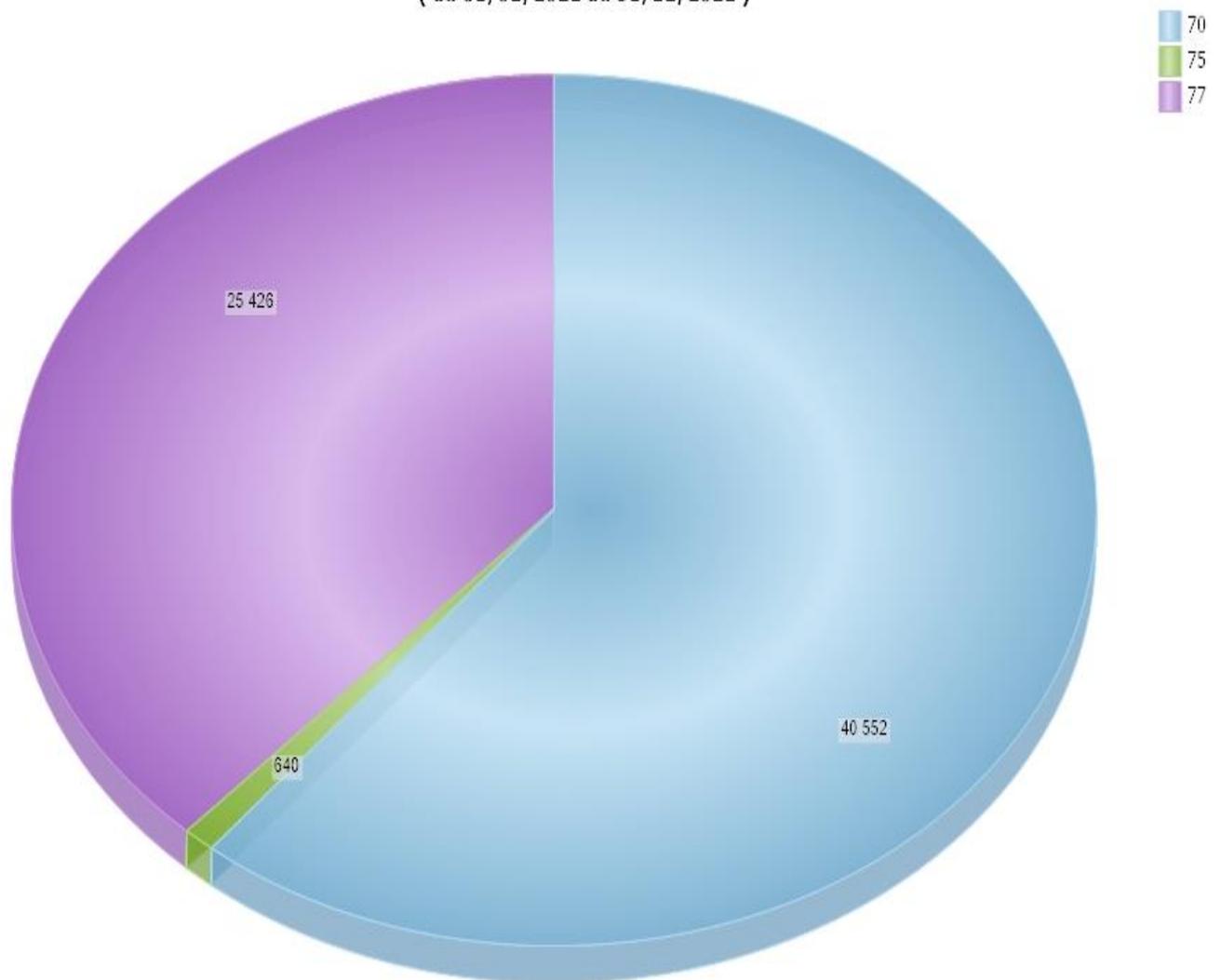
-Les opérations d'ordre entre sections relative aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 75 787.50 €.

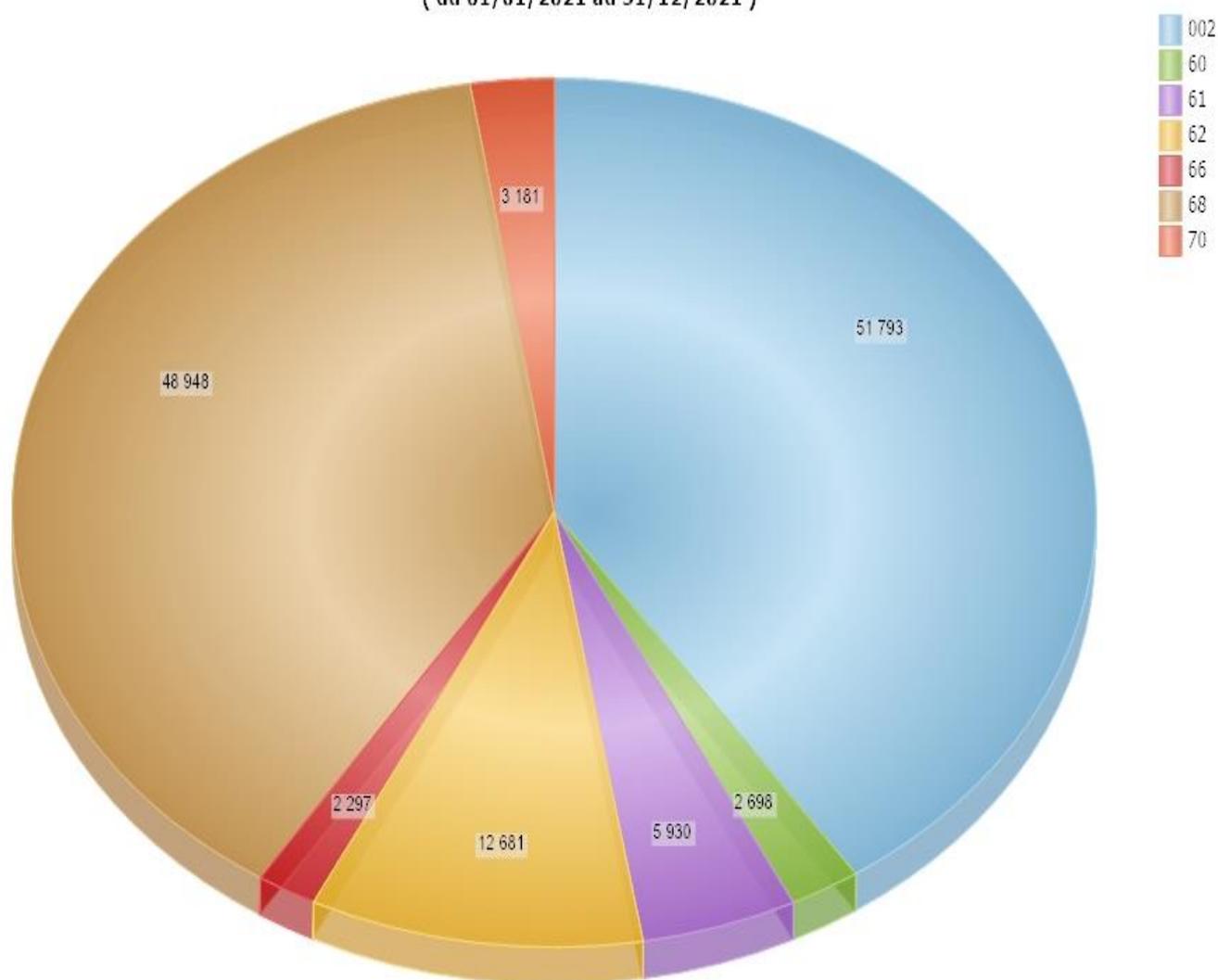
### **b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2021**

Les graphiques qui suivent reprennent les éléments de la section de Fonctionnement du Compte administratif 2021. Il s'agit des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2021, du 1er janvier au 31 décembre.

**Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé**  
( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



## Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement ( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



Le résultat 2020 n'apparaît pas mais, pour information, le déficit reporté de 2020 pour la section de Fonctionnement est de **-51 793.16 €**.

### **III. La section d'Investissement**

#### **a) Généralités**

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de l'étude de travaux de mise en séparatif sur le village de Sablayrolles.

- en Recettes plusieurs types de recettes coexistent :

- La Récupération du FCTVA pour l'année 2020 et celui de 2021 en partie vue que la commune de Fontrieu est une commune nouvelle,

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections,

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus par exemple celles perçues pour le programme de travaux de mise en séparatif du Village de Castelnaud et de Peyrolles.

### **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Le résultat 2020, pour information, est un excédent reporté pour la section d'Investissement de **132 751.08 €**.

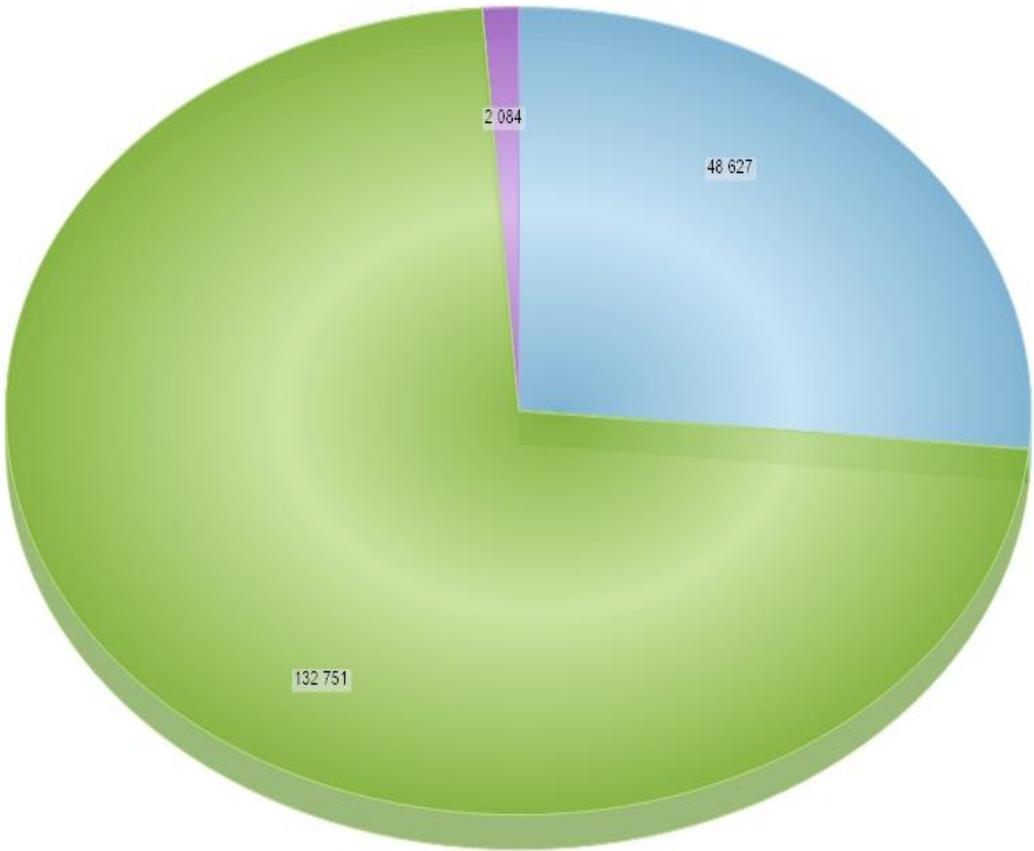
### **c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :**

- le début de l'étude du réseau d'assainissement de Sablayrolles.

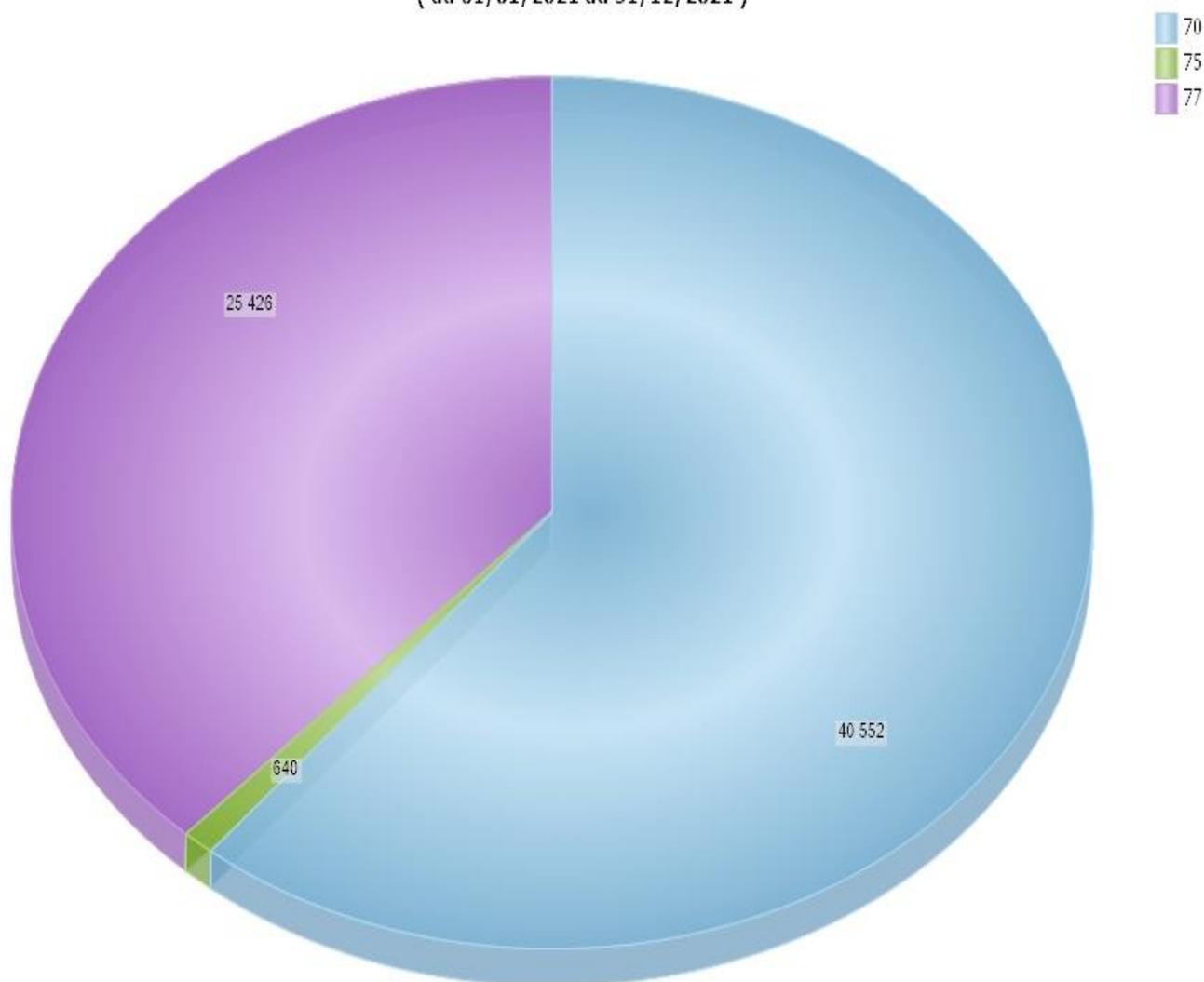
**Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé**

( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )

- 040
- 00 - 001
- 00 - 10



## Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé ( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



### IV. Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif

#### Etat de la dette

Le service Assainissement à en contrat un emprunt plus un prêt relais dont les montant totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2021 : **49 875.25 €.**

Montant des Annuités 2021: **6 232.10 €.**

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 25 février 2022,

Le Maire,

Didier GAVALDA

**Commune de FONTRIEU**  
**Budget annexe Zone de la Verrouillé**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE**  
**ADMINISTRATIF 2021**

**I. Le cadre général du budget**

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 25 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de Fonctionnement**

**a) Généralités**

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population notamment la vente d'un lot dans le lotissement et les opérations d'ordre transfert entre sections.

**Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 0.00 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général.

**Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent : 0.00 €.**

**b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2021**

Le résultat 2020, pour information, est un déficit reporté pour la section de Fonctionnement de **3 462.96 €.**

### **III. La section d'Investissement**

#### **a) Généralités**

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : les opérations d'ordre transfert entre sections sur les terrains aménagés
- en Recettes : les opérations d'ordre transfert entre sections sur les terrains aménagés.

#### **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Le résultat 2020, pour information, est un déficit reporté pour la section d'Investissement de **5 000.00 €**.

On constate aucunes dépenses et recettes pour cette section.

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 25 février 2022.

Le Maire,

Didier GAVALDA

**Commune de FONTRIEU**  
**Budget annexe Pompes Funèbres**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE**  
**ADMINISTRATIF 2021**

**I. Le cadre général du budget**

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2010 a été approuvé le 25 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de Fonctionnement**

**a) Généralités**

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 61.00 €.**

- Les recettes encaissées au titre de gestion courante correspondent à la vente de prestations de services, pour cette année on n'a pas enregistré de recettes.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges à caractère général.

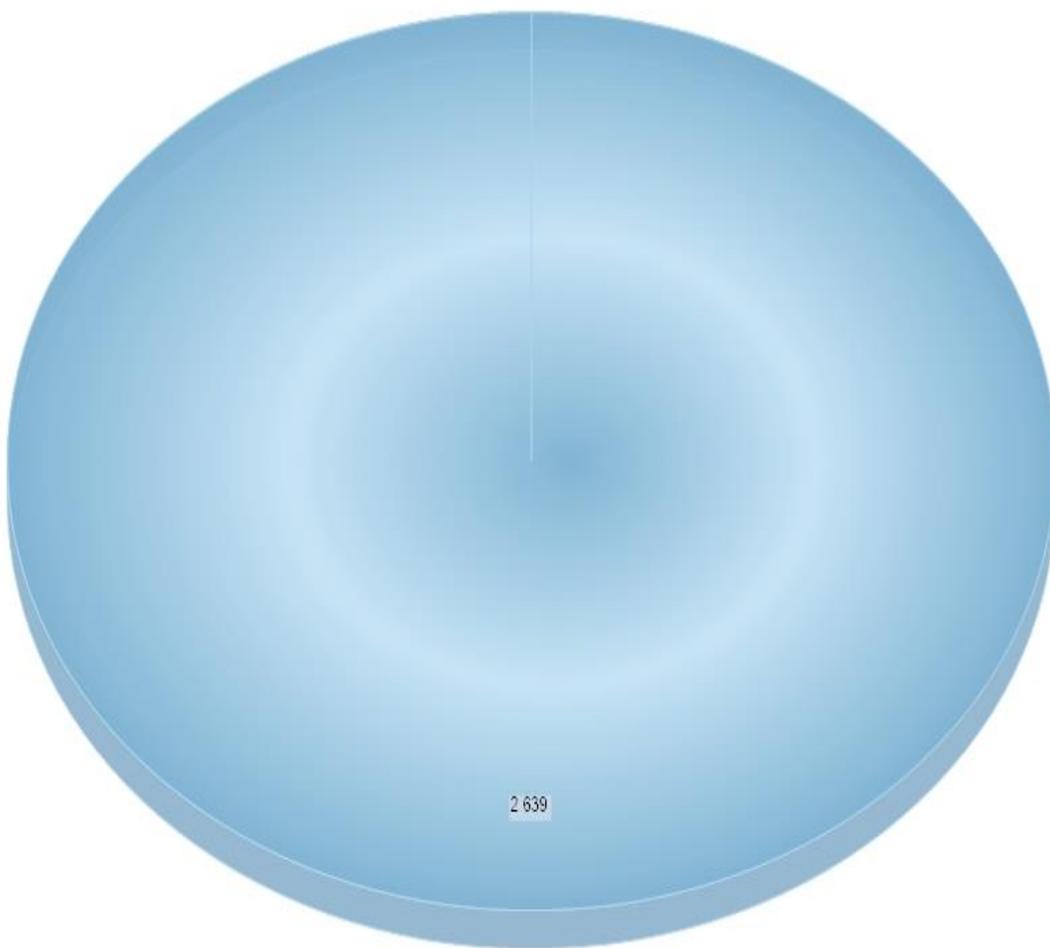
**Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 représentent 0.00 €.**

**b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2021**

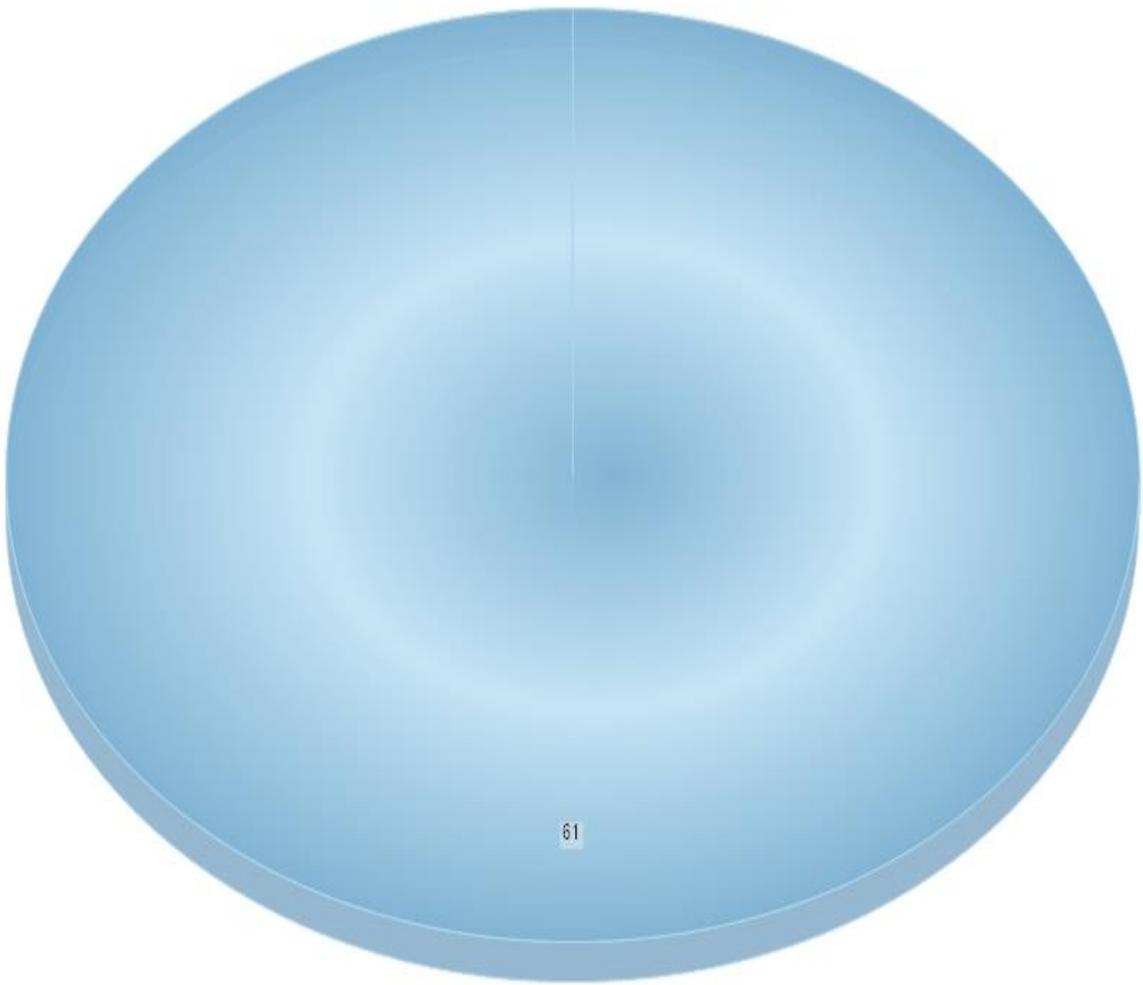
Le résultat 2020, pour information, est un excédent reporté pour la section de Fonctionnement de **2 639.58 €**.

**Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé**  
( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )

002



**Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement Réalisé**  
( du 01/01/2021 au 31/12/2021 )



### **III. La section d'Investissement**

Il n'existe pas de section d'investissement pour ce compte administratif annexe.

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 25 février 2022.

Le Maire,

Didier GAVALDA